

# Bientôt 16 ans ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

## Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est  
obligatoire!

## Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

## Comment ?

Rendez-vous en mairie ou  
sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici

